

Adhésion à la Compagnie des Experts de Justice de Bordeaux

Madame, Monsieur, Cher Confrère, Chère Consœur,

Recevez tout d'abord toutes nos félicitations pour votre admission sur la liste des experts près la Cour d'Appel de Bordeaux.

Vous avez manifesté le souhait d'intégrer la Compagnie et celle-ci vous remercie de l'intérêt que vous lui portez.

Afin de nous permettre l'étude de votre candidature, nous vous remercions de nous transmettre avant le 1^{er} mars à l'adresse électronique secretariat@bordeaux-expert.com votre entier dossier comprenant :

1- Un courrier décrivant vos motivations pour intégrer la Compagnie

2- La copie de la décision de la Cour d'Appel de Bordeaux relative à votre inscription ou réinscription sur la liste des experts (Convocation à la prestation de serment, à défaut attestation de la Cour d'Appel).

3- Votre CV détaillé répondant à l'ensemble des points suivants :

- Formation initiale et Diplômes.
- Autres qualifications et compétences diverses acquises et reconnues.
- Expérience professionnelle dans les spécialités retenues par la Cour d'Appel en précisant les réelles activités exercées et leurs durées respectives.
- Notoriété acquise dans votre expérience professionnelle (travaux de références, Publications, etc....).
- Nature et situation actuelle de votre activité professionnelle.
- Mandats et engagements dans les organismes de votre profession.

4- Vos connaissances générales du droit français et vos connaissances acquises en matière d'expertise de justice.

5- Votre expérience dans l'expertise amiable et ou de justice en France : si vous avez déjà exercé des missions d'expert de justice : préciser leur nombre, à quelles dates et joignez un rapport.

Si vous avez déjà exercé des missions d'expertise pour le compte de Compagnies d'assurance : préciser leur nombre, à quelles dates.

6- Nom de membres de notre Compagnie que vous connaissez et qui seraient susceptibles d'apporter un avis éclairé sur votre candidature.

7- Photo d'identité (format .jpg de préférence)

8- Copie de votre dossier de candidature à la Cour d'appel (sans les annexes).

A réception de votre entier dossier celui-ci sera transmis pour avis au délégué de la section concerné.

Cet avis sera ensuite transmis au bureau puis **soumis au Conseil d'Administration** qui statuera sur votre admission à la Compagnie.

A l'issue, vous serez informé de la décision prise, par voie électronique.

Conformément à nos statuts, nous vous précisons que la qualité de membre de notre Compagnie comporte notamment les obligations de :

- prêter serment devant vos confrères lors de la première Assemblée Générale qui suivra votre admission
- vous soumettre à toutes les prescriptions de ses statuts et du règlement intérieur
- observer le code d'honneur des devoirs de l'expert de justice
- vous conformer à toutes les décisions prises par le Bureau, le Conseil d'Administration ou l'Assemblée Générale
- payer votre cotisation annuelle dans les délais prévus et vous acquitter des frais d'admission lorsque ceux-ci sont dus

Restant à votre disposition pour toutes questions complémentaires et dans l'attente de la réception de votre entier dossier, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, Cher Confrère, l'expression de nos salutations les meilleures.

Marc GAUTHIER

Président CEJB